

VILLE DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DEMANDE DE DÉROGATION

Prenez avis que, lors de la séance ordinaire du 10 octobre 2023, à 19h30, au Carrefour municipal, situé au 500, rue Notre-Dame, Portneuf, aura lieu une assemblée publique pour consultation relativement à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé sur le lot 5 113 967, sis au 3030, chemin Antoine-François Germain, portant le matricule 7794 90 9766.

La demande de dérogation mineure consiste à permettre de déroger à l'article 10.1.5-2° du règlement de zonage #116 afin de construire un bâtiment complémentaire en cour avant et dans la partie localisée directement devant la façade du bâtiment principal.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de cette demande sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Ville de Portneuf, ce 26 septembre 2023.



France Marcotte
Greffière